FAQ - Le poids facturable peut-il servir d'exception pour diviser le chiffre d'affaires sur un service de transport ?

Qargo permet d'utiliser le poids facturable dans les règles de remplacement de la division du chiffre d'affaires d'un service de transport. La tarification des expéditions se base ainsi sur la valeur la plus élevée entre le poids brut et le poids volumétrique.

Mis à jour 16 mars 2026

Q. Comment une entreprise qui tarifie ses expéditions sur la base du poids facturable peut-elle configurer des divisions précises du chiffre d'affaires des commandes directement depuis le service de transport ? L'entreprise utilise la distance parcourue pour diviser le chiffre d'affaires, mais doit tenir compte de l'indicateur de poids facturable dans le calcul du chiffre d'affaires. Est-ce possible dans Qargo ?

R. Oui ! Le poids facturable peut désormais servir d'indicateur de calcul lors de la configuration des règles de remplacement de la division du chiffre d'affaires sur un service de transport.
Le poids facturable s'utilise de la même manière que pour le calcul du chiffre d'affaires au niveau de la commande. Il est ainsi possible de configurer des divisions précises du chiffre d'affaires pour les expéditions tarifées au poids facturable.

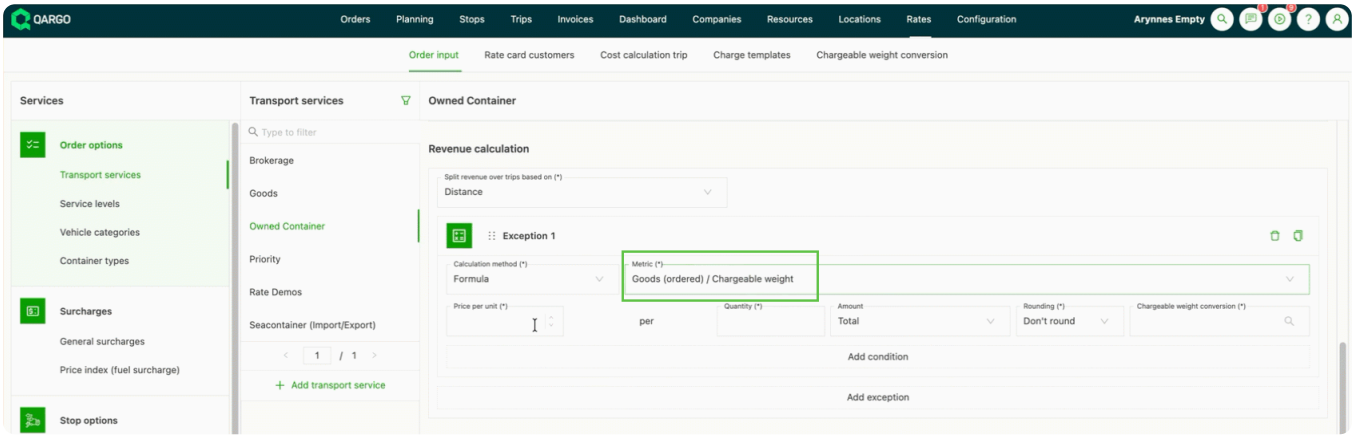
Qu'est-ce que le poids facturable ?

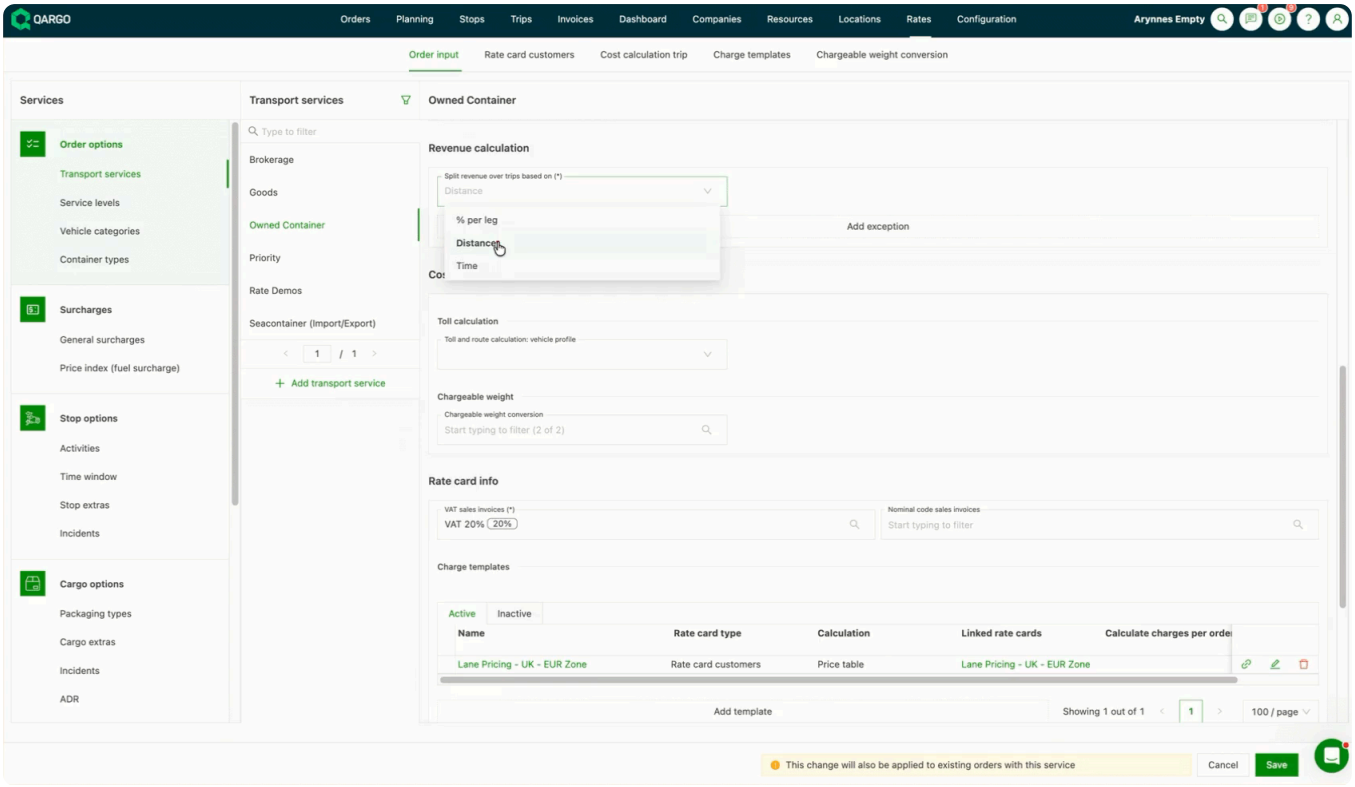
Le poids facturable correspond à la valeur la plus élevée entre le poids réel (brut) d'une expédition et son poids volumétrique (dimensionnel). Les entreprises de transport qui tarifient leurs expéditions sur la base du poids facturable peuvent désormais en tenir compte directement dans la configuration de la division du chiffre d'affaires.

> 📚 Pour en savoir plus sur la configuration des conversions du poids facturable dans Qargo, consulter Conversions du poids facturable.

Configurer une règle de remplacement basée sur le poids facturable

1. Aller dans **Tarifs > Saisie des commandes > Services de transport**.
2. Ouvrir le service de transport concerné et faire défiler jusqu'à la section **Calcul du chiffre d'affaires**.
3. Sous **Diviser le chiffre d'affaires entre les tournées selon (*)**, cliquer sur **+ Ajouter une exception** pour ouvrir la configuration de la règle de remplacement.
4. Dans la liste déroulante des indicateurs, sélectionner **Poids facturable** comme base de calcul.
5. Configurer le remplacement selon la méthode souhaitée : **montant fixe**, **formule** ou **tableau des prix**.
6. Cliquer sur **Enregistrer** pour appliquer la règle.





📚 Les règles de remplacement proposent les mêmes options de configuration que la division de base du chiffre d'affaires : montants fixes, formules et tableaux des prix, avec le poids facturable comme donnée d'entrée.

- Les modifications de la configuration de la division du chiffre d'affaires sur un service de transport **ne s'appliquent pas rétroactivement** aux commandes existantes. Seules les nouvelles commandes, ou les commandes dont les prix sont recalculés manuellement, utilisent les règles de division mises à jour.